

AVIS DE COURSE
Samedi 19 septembre 2026



Ronde des Sauveteurs en Mer

Autorité organisatrice : SNGRPC

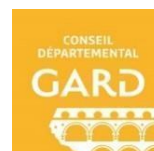
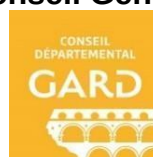
Grade : 5 C

Lieu : Baie d'Aigues Mortes

Venez naviguez au profit de la SNSM locale de Port-Camargue



**Embarquez un jeune licencié du Gard (U26) lors de l'opération :
1 Jeune - 1 Habitable du Comité Départemental Voile Gard Lozère,
avec la participation du Conseil Général du Gard**



PROGRAMME :

Vendredi 18 Septembre 2026

16h : Clôture des inscriptions.

Samedi 19 Septembre 2026

9h00 : Accueil petit déjeuner pour tous.

9h30 : Briefing obligatoire au club et émargement.

10h30 : 1er signal d'avertissement

à partir de 17h00

Résultats et remise des prix au club.

Tirage au sort de la tombola (5€ le ticket supplémentaire)

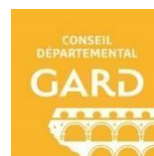
au profit de la SNSM de Port Camargue.

Rafrâichissements offerts par la SNGRPC

Prolongation dinatoire avec grillades, restauration rapide par SNSM et SNGRPC

PARTENAIRES

Nombreux lots offert par nos partenaires pour la tombola



1. RÈGLES

- 1.1. La régate sera régie par :
Les RIR,
le présent avis de course,
la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à tous les bateaux des classes OSIRIS, en conformité avec les règles de **navigation côtière** (moins de 6 milles nautique d'un abri).

Les bateaux dépourvus d'un contrat de jauge valide constituent de fait le groupe X et seront classés à part quel que soit leur nombre, en classement bis, selon la méthode exposée au document H 120 OSIRIS

3. DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION

- 3.1. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
- 3.2. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 3.3. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4. 1 JEUNE – 1 HABITABLE : ACTION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE 30-48



UN JEUNE – UN HABITABLE 2026

Challenge nautique Jeunes organisé par le Comité Départemental de Voile Gard/Lozère, avec le soutien de la SNGRPC.

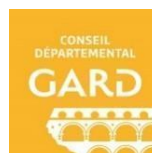
Promouvoir l'embarquement de jeunes licenciés à bord de bateaux Habitables, lors de trois régates organisées par la SNGRPC qui sont:

- les 100 milles Bernard Lacaze, les **01 et 02 mai 2026**,
- l'Uship, le **31 mai 2026**,
- la ronde SNSM, le **19 septembre 2026**.

Pour les JEUNES, c'est une chance par régate effectuée de bénéficier d'un bulletin pour le **tirage au sort de bons d'achat ou de cadeaux**. Le tirage au sort aura lieu à l'issue de la troisième régate, avec plusieurs bulletins tirés au sort pour recevoir des bons d'achats chez nos partenaires du Grau du Roi Port Camargue

Le Comité Départemental de Voile 30-48 vous remercie de votre action volontaire au partage intergénérationnel.

MISER SUR L'AVENIR PAR LE PARTAGE.



5. DROITS À PAYER

Tarif unique de 10€ par équipier (personne à bord),
comprenant l'inscription et un ticket de tombola.

L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur le lien suivant :

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> , et au secrétariat de la SNGRPC.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits et licences avant la clôture des inscriptions.

6. ACCUEIL DES BATEAUX

Pas d'accueil de bateaux devant le club.

Se renseigner à la capitainerie (régie portuaire) si besoin d'un accès.

7. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible au plus tard 48h avant le briefing, à l'adresse

<https://www.sngrpc.com/ronde-blanche/ronde-des-sauveteurs-en-mer/>

8. PARCOURS

Parcours côtier de 10 milles nautiques minimum.

Et tout autre parcours que le comité de course estimera adapté en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.

9. CLASSEMENT

9.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

9.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

9.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

9.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

9.5. Application du CVL dans tous les cas

9.6. Parcours côtiers, la formule temps sur distance sera appliquée.

9.7. Parcours technique, la formule temps sur distance sera appliquée.

10. PRIX

Le TROPHÉE SNSM est en jeu, le vainqueur de la régates en sera le détenteur pour 1 an et le remettra en jeu l'année suivante. Le trophée sera acquis définitivement au premier skipper le remportant 3 années consécutivement.

LIGEIA est le tenant du trophée et compte 1 victoire 2026.

VEGA compte 1 victoire 2025.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

